



Assemblée générale

Distr. limitée
23 mai 2023
Français
Original : anglais

**Conférence intergouvernementale chargée
d'élaborer un instrument international
juridiquement contraignant se rapportant
à la Convention des Nations Unies sur le droit
de la mer et portant sur la conservation
et l'utilisation durable de la biodiversité
marine des zones ne relevant pas
de la juridiction nationale**
Nouvelle reprise de la cinquième session
New York, 19 et 20 juin 2023

Programme de travail provisoire

Lundi 19 juin 2023

10 heures-13 heures

Programme de travail (point 3)

Examen de la question visée aux paragraphes 1 et 2 de la résolution [72/249](#) de l'Assemblée générale (point 6)

Pouvoirs des représentants (point 4)

Examen et adoption des documents de la conférence, dont son rapport à l'Assemblée générale (point 7)

Débat général (point 5)

15 heures-18 heures

Point 5 (*suite*)

Mardi 20 juin 2023

10 heures-13 heures

Point 5 (*suite*)

Questions diverses (point 8)

Clôture de la session (point 9)

15 heures-18 heures

[*Réservé*]

